

## Objet : Fermeture de l'Université Gustave Eiffel

---

Chères étudiantes, chers étudiants,

Le Président de la République a annoncé **la fermeture de toutes les universités, à partir du lundi 16 mars** et jusqu'à nouvel ordre.

Dans ce contexte, les bâtiments de l'université Gustave Eiffel ne seront plus accessibles. **L'université est fermée pour les étudiantes et les étudiants.**

Toutefois, afin d'assurer la **continuité de votre scolarité**, les composantes mettront en place, autant que possible, des modalités alternatives de formation et d'évaluation. Vos responsables de formation et secrétariats pédagogiques reviendront vers vous dès que possible pour vous préciser les éléments dont vous aurez besoin. Ces informations vous seront communiquées par mail.

Si vous ne disposez pas **d'outils informatiques** pour accéder aux outils qui seront mis à votre disposition, merci de contacter le campus numérique au 01 60 95 71 96.

Les **bibliothèques** de l'université seront fermées. Les prêts de ressources sont pour l'instant suspendus. En revanche, les ressources qui ont été déjà empruntées feront l'objet d'une prolongation. Vous pouvez par ailleurs vous connecter via l'intranet aux ressources électronique de la bibliothèque.

Concernant l'ensemble des outils de **candidature** pour l'année prochaine, ils restent disponibles et nous vous tiendrons informés des éventuels changements de calendrier.

Toutes les autres **activités de la vie étudiante** sont également temporairement suspendues : associations, activités sportives et culturelles, événements, etc.

Le **CROUS**, les **cafétérias** et la plupart des restaurants universitaires seront fermés. Nous vous informerons, ainsi que le Crous de Créteil, des points de restauration universitaire qui resteront accessibles. Les **résidences** universitaires resteront ouvertes. En fonction de votre situation personnelle, nous vous suggérons de rejoindre votre domicile familial. Concernant les autres services du CROUS, seuls les rendez-vous urgents seront maintenus. Nous vous invitons à prendre attache avec la direction du Crous de Créteil pour davantage d'informations : [direction@crous-creteil.fr](mailto:direction@crous-creteil.fr). Pour les aides financières d'urgence, merci de contacter le 0806 000 278, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Si vous êtes en **contrat d'apprentissage** ou en **contrat de professionnalisation**, vous devez aller dans votre entreprise. L'université mettra à votre disposition, autant que faire se peut, des ressources et activités à distance qui correspondent aux enseignements qui étaient prévus lors de vos périodes à l'université. L'attention des entreprises sera attirée sur l'importance de vous permettre de suivre ces enseignements à distance en vous libérant le temps nécessaire et en mettant à votre disposition, dans la mesure du possible, les équipements utiles (ordinateur relié à internet). Votre calendrier d'alternance sera éventuellement adapté à la réouverture de l'établissement : une partie des périodes universitaires, réalisées finalement en entreprise, pourra être reprogrammée. Les entreprises seront informées dès maintenant de cette possibilité.

Votre présence en entreprise est soumise aux règles appliquées par celle-ci. Par exemple, si l'entreprise a une activité partielle qui concerne vos missions, alors vous serez en activité. A l'inverse, si vos missions sont suspendues alors vous devrez respecter cette restriction.

Le suivi d'apprentissage est toujours réalisé mais il sera effectué éventuellement plus tardivement et éventuellement via une visioconférence. Si vous êtes **stagiaire**, vous restez soumis aux modalités de travail mises en œuvre dans les organismes d'accueil. Les départ en stage à l'étranger sont désormais et jusqu'à nouvel ordre suspendus.

Si vous êtes en **formation continue**, dans le cadre du maintien de l'activité à distance, les formalités administratives liées aux émargements seront traitées à la réouverture de l'établissement. Les rendez-vous de Validation des acquis de l'expérience (**VAE**) prévus en présentiels sont suspendus jusque nouvel ordre, l'activité à distance pourra être maintenue. Pour toutes questions, merci de vous adresser à [fc@u-pem.fr](mailto:fc@u-pem.fr) ou [vae@u-pem.fr](mailto:vae@u-pem.fr).

Concernant les étudiantes et les étudiants en **doctorat**, nous vous invitons à prendre attache avec vos responsables de laboratoire pour déterminer la conduite à tenir, ainsi que les écoles doctorales pour toute question relative à votre situation administrative.

Concernant les étudiantes et étudiants **internationaux**, merci de vous rapprocher du service des relations internationales : [international@u-pem.fr](mailto:international@u-pem.fr).

Concernant les étudiantes et les étudiants en **situation de handicap**, un message spécifique vous sera transmis. En cas de cas question précise merci d'envoyer un mail à [accueilhandicap@u-pem.fr](mailto:accueilhandicap@u-pem.fr).

En cas de **symptômes Covid-19**, les instructions restent les mêmes, contacter le 15 et, le cas échéant, votre responsable de formation et



[univ-gustave-eiffel.fr](https://www.univ-gustave-eiffel.fr)

l'Université Gustave Eiffel avec l'adresse [coronavirus@univ-eiffel.fr](mailto:coronavirus@univ-eiffel.fr). Par ailleurs, veuillez respecter les consignes d'hygiène du gouvernement.

En cas de questions complémentaires, merci de vous rapprocher de la vice-présidente vie étudiante, vie de campus Karine Marot : [vpvec@u-pem.fr](mailto:vpvec@u-pem.fr) ou de la vice-présidence étudiantes et étudiants : [vpetudiant@u-pem.fr](mailto:vpetudiant@u-pem.fr).

Les informations liées à la situation actuelle seront mises à jour sur le site : <https://www.univ-gustave-eiffel.fr/coronavirus>.

Bien cordialement,

Hélène JACQUOT-GUIMBAL, présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel